

Sécurité sociale (responsabilité: OFAS)

Thèmes de recherche prioritaires

En 2020, l'OFAS a fait analyser les effets du projet de réforme de la prévoyance professionnelle. La recherche menée par ailleurs a permis de tirer de nouveaux enseignements concernant l'aide sociale, d'étudier différentes formes de violence et les manières de la prévenir ou encore d'évaluer la contribution d'assistance dans l'assurance-invalidité (AI). À l'avenir, l'évolution de ladite contribution fera l'objet d'un monitoring. En outre, la prestation sera intégrée dans la statistique annuelle de l'AI. L'OFAS a également publié le plan directeur de recherche 2021–2024 «Sécurité sociale».

Contribution de l'unité de recherche à la sécurité sociale

Conformément au message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation, l'OFAS est responsable de la recherche sur la sécurité sociale. D'autres services comme l'OFSP, le SECO, l'OFS, l'OFAG, l'OFL ou le SEM mènent également des recherches dans ce domaine. Les recherches effectuées à l'OFAS et dans les autres services concernés touchent un large éventail de sujets.

Un exemple de réussite

L'[étude](#) «Modèles de participation des personnes menacées ou touchées par la pauvreté à la prévention et la lutte contre la pauvreté» montre comment ces personnes, en parfaites connaisseuses de la situation, peuvent être impliquées dans les processus de décision, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation. Chiapparini, et al. 2020 ont développé un système de catégorisation pour l'analyse d'exemples de recherche. Elles ont ensuite effectué des recherches dans des rapports d'évaluation et des témoignages écrits, ainsi que sur des sites Internet consacrés à des projets participatifs, à des programmes ou à des mesures visant à prévenir et à combattre la pauvreté. L'étape suivante a consisté, dans le cadre du groupe d'accompagnement, à mener des entretiens individuels, par téléphone ou sur place, avec des personnes directement concernées et des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations et d'institutions. L'étude couvre les échelons communal, régional et national dans différentes régions linguistiques du pays ainsi qu'à l'étranger.

L'équipe de recherche a identifié et décrit plusieurs modèles de participation, qui vont du développement de structures et processus des prestataires publics et privés à l'entraide communautaire. Elle a mis en exergue les principales exigences, les défis et les facteurs de succès de tels projets. Les résultats de l'étude sont destinés aux spécialistes et aux responsables politiques dans les cantons, les villes, les communes et les ONG, ainsi qu'aux personnes concernées qui assument un rôle de relais. Ils constituent un outil pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de projets de participation selon le contexte. Un guide pratique, qui sera élaboré avec la collaboration de personnes concernées, sera également mis à disposition dans un second temps.

Les résultats montrent que la participation des personnes menacées ou touchées par la pauvreté est certes exigeante, mais qu'elle est réalisable. On peut en observer les effets potentiels aux niveaux individuel, institutionnel, politique et social. Ainsi, la participation peut contribuer tant à la responsabilisation des personnes concernées qu'au développement de mesures politiques et spécifiques mieux adaptées aux besoins et donc plus efficaces. L'étude recommande que le principe de la participation soit appliqué, avec toute l'attention nécessaire, aux trois échelons de l'État fédéral, à savoir Confédération, cantons et communes. L'une des particularités de cette étude est que sa propre élaboration s'est fondée sur une approche participative en intégrant des personnes directement concernées par la pauvreté dans le groupe d'accompagnement.

Données statistiques (en milliers de francs)

2020	Mandats de recherche	Versements à des instituts de recherche	Recherche au sein de l'OFAS	Total	Budget 2021	Budget 2022
Charges OFAS (budget R+E)	345	25	0	370	532	480

Procédure d'adjudication

Les mandats font généralement l'objet d'appels d'offres publiés sur le site Internet de l'OFAS. L'octroi des mandats est conforme à la législation fédérale sur les marchés publics (OMP/LMP).

Informations complémentaires

Les données statistiques indiquées ci-dessus comprennent uniquement le budget R+E. En 2020, l'unité de recherche de l'OFAS a également été financée en vertu de dispositions légales spécifiques (par ex. art. 68 de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité [RS 831.2]) ou d'arrêtés du Conseil fédéral (par ex. le Programme national de protection de l'enfance et de la jeunesse).

[Aperçu des activités de l'unité de recherche de l'OFAS](#) et [Rapport annuel Recherche et évaluation 2020](#).